

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/031

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
25/03/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET,
TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ;
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU,
DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN,
LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.

Il est proposé de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S, répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260330-2026033-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus, fixe le nombre d'administrateur du CCAS à 13 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette opération.

Fait et délibéré, le 30 mars 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

